



université
PARIS-SACLAY

N° d'enregistrement
CA/DRRI/13.06.2023/113

**Délibération du Conseil d'Administration
Du 13 juin 2023**

Objet : Approbation des financements accordés aux laboratoires dans le cadre du Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] 2023 – Action 4 : FRR doctorants – Bourses en cotutelle

Vu les statuts de l'Université d'Evry ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'avis de la Commission de la Recherche en formation plénière du 22 mai 2023.

Le Conseil d'Administration décide,

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve les financements accordés dans le cadre de l'action 4 du FRR, doctorants – Bourses en cotutelle.

Les demandes présentées en Commission de la Recherche et ayant reçu un avis favorable pour un financement sont reproduits en annexe.

Fait à Evry, le 13 juin 2023.

Vincent BOUHIER
Président de l'Université



DIRECTION DE LA RECHERCHE,
& DES RELATIONS INTERNATIONALES

Président de l'Université d'Evry Val d'Essonne
Vincent BOUHIER

Evry, le 07 mars 2023

1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Christelle MONVILLE

2nd Vice-président de la Recherche
Guillaume TIFFON

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71 / 07 82 67 17 07

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,
Les Doctorant-e-s,

Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2023
Action 4 – FRR Doctorants - Bourses cotutelles

Mesdames, Messieurs,

Instrument de politique scientifique, le Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] a pour objet de soutenir les projets innovants et les thématiques émergentes des laboratoires de l'université, en permettant notamment le renouvellement d'équipements ; d'encourager les collaborations de recherche nationale et internationale s'inscrivant dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'Evry. L'action 4 du FRR « Bourses en cotutelle » s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche.

Pour l'année 2023, Les demandes de financement s'inscriront dans une action spécifique :

Action 4 : FRR Doctorants - Bourses cotutelles

- ✓ Participation à des bourses en cotutelles [hors contrats doctoraux, contrat CIFRE, bourse Eiffel, contrats issus de projets de recherche (ANR, etc...)].
- ✓ Le classement des dossiers sera établi sur critères sociaux et de bonne marche de la thèse.
- ✓ La participation du FRR ne pourra excéder 2 400 euros - [400 euros maximum par mois de présence en France, 6 mois maximum].

Pour tout projet contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles, en fonction des pays d'accueil et demander la validation de la mobilité à fsd@univ-evry.fr et missions-covid@univ-evry.fr

Demande de subvention au titre du FRR :

- ✓ La demande de bourse en cotutelle au titre du FRR pour l'année 2023 devra être remplie sur la plateforme en ligne. La demande devra être argumentée scientifiquement par la présentation dans le dossier de la problématique développée, des recherches en cours, des résultats obtenus et de la justification scientifique de la présence du doctorant en France.
- ✓ **La date limite de dépôt de dossier est fixée au 21 avril 2023.**

- ✓ Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme en ligne au format PDF:
 - Un curriculum Vitae du doctorant, [maximum 2 pages],
 - Une copie de la convention de cotutelle,
 - Une annexe financière, **accompagnée des devis** et de la participation financière de l'autre établissement [dans l'hypothèse d'un cofinancement] devra être jointe à la demande.
 - Une attestation établie par le directeur scientifique, relative aux ressources annoncées,
 - L'avis motivé et signé du directeur de laboratoire, du directeur de thèse et du doctorant.

✓ **Adresse du site de soumission :**

https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action4_FRR_Bourses_doctorales_cotutelles_2023IQ3/questionnaire.htm

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Il est rappelé que :

Les directeurs de thèses ne pourront pas présenter plus de deux dossiers. Seront prioritaires les doctorants n'ayant pu bénéficier d'un complément de bourse de cotutelle en 2022.

Suivi des dépenses :

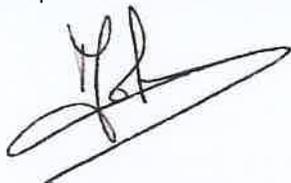
- ✓ Les laboratoires, et porteurs de projets ayant bénéficié de subvention dans le cadre des derniers appels du FRR 2022 devront présenter un bilan, comprenant les justificatifs des dépenses (copie des factures).
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2023, aucun report de crédit ne sera autorisé.

L'attribution d'une aide au titre du FRR 2023 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

Calendrier de l'action 4 :

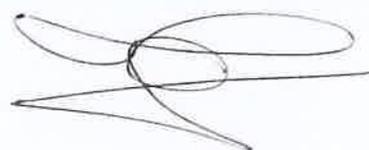
- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 08 mars 2023 ;
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 21 avril 2023 ;**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 15 mai 2023 ;**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1^{ère} Vice-présidente de la Recherche



Christelle MONVILLE

2nd Vice-président de la Recherche



Guillaume TIFFON

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr



FONDS DE RAYONNEMENT POUR LA RECHERCHE 2023 – ACTION 4 - BOURSES DE DOCTORANTS EN COTUTELLES

- Le montant de l'enveloppe budgétaire du FRR 2023 – Action 4 : Bourses de doctorants en cotutelles s'éleve à 10 000 euros.

FRR – Action 4 : Bourses doctorants en cotutelles, reproduit sur le tableau ci-après :

Laboratoire	Responsable de projet	Projet / Thème	Nature de la demande	Montant demandé	Avis TF – F –AF - D	Financement accordé par la CR
IBISC	Feng CHU Docteurant : <u>Peng HU</u> 4 ^{ème} année de thèse	Optimisation stochastique et multicritère pour l'industrie remanufacturière	Durée du séjour : 6 mois Au vue de la bourse d'étude qui a pris fin en février dernier. L'aide de financement permettrait à Monsieur HU de poursuivre sa thèse dans de meilleures conditions financières.	2 400 €	Très favorable	2 400 €
IBISC	Lydie NOUVELIERE Docteurante : Sana <u>BOUASSIDA</u> 3 ^{ème} année de thèse	Optimisation énergétique des flux de circulation routière en approche de carrefour	Durée du séjour : 4 mois L'aide de financement permettrait à Madame BOUASSIDA de mener à son terme et à bien son projet de thèse déjà très bien engagé.	1 600 €	Très favorable	1 600 €

Laboratoire	Responsable de projet	Projet / Thème	Nature de la demande	Montant demandé	Avis TF – F –AF - D	Financement accordé par la CR
LaMME	Jean LERBET Docteurant : <u>Salém GADEH</u> 1 ^{ère} année de thèse	Degré Géométrique de non conservativité extension au cas continu	Durée du séjour : 6 mois L'aide de financement permettrait à Monsieur GADEH de subvenir aux besoins de ses frais de séjour.	2 400 €	Favorable	2 400 €
Montant total de la demande				6 400 €		
Montant total du financement accordé						6 400 €

La répartition du Fonds de Rayonnement pour la Recherche est approuvée par les membres de la Commission de la Recherche, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

- ✓ Le montant total des demandes du FRR 2023 – Action 4 – Bourses de doctorants en cotutelles est de 6 400 euros
- ✓ Le montant total de financements accordés par la Commission de la Recherche s'élève à 6 400 euros.
- ✓ Le reliquat après attribution s'élève à 3 600 euros.

- Votants : 31,
- Pour : 31 voix.



1^{ère} Vice-présidente de la Recherche

Christelle MONVILLE

2nd Vice-président de la Recherche

Guillaume TIFFON